

LAURE CANDY • ÉRIC GAILDRY

TOUTES LES ÉPREUVES DU CAPEPS

TOUTE LA MÉTHODOLOGIE
PAS À PAS

CAPEPS/AGRÉGATION
EPS

DUNOD

Création graphique de la couverture : Hokus Pokus Création

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements		d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).
--	---	--

© Dunod, 2018

11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-078396-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les auteurs

Laure Candy

Professeure agrégée d'EPS. Docteure en STAPS. Qualifiée MCU en sciences de l'éducation. Enseignante à l'université (département STAPS). Membre de jury de concours (CAPEPS externe 2014 à 2016). Écrit 2, oraux 1 et 2.

Éric Gaildry

Professeur agrégé HC. Enseignant formateur à l'Université Paris-Saclay (UEVE). Membre de jury de concours depuis 1998 (CAPEPS externe et agrégation interne). Écrit 1, oraux 1 et 2.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement quelques personnes qui ont pris part, à leur manière, à ce projet.

Merci aux différents étudiants et particulièrement à Samantha, Vincent, Marine, Tatiana, Mélissa et François. Une mention spéciale à Jessica, qui, par son enthousiasme et sa créativité, a très largement contribué aux différentes illustrations de cet ouvrage.

Un dernier merci, plutôt classique, à René, pour ses conseils, son attention et son optimisme permanent ; cet ouvrage lui est dédié.

Table des matières

Les auteurs	3
Remerciements	4
Préambule	10

Partie 1 **Présentation générale des concours du CAPEPS** **et de l'agrégation**

Introduction	14
1 Présentation synthétique des épreuves	16
Section 1 Les épreuves du CAPEPS externe	17
Section 2 Les épreuves de l'agrégation externe	19
Section 3 Les épreuves de l'agrégation interne	21

2 Conseils pour l'organisation du travail pour la préparation à un concours **24**

Section 1 Approche temporelle du travail : aspect quantitatif 24

Section 2 Approche qualitative du travail 27

Partie 2 Les épreuves d'admissibilité du CAPEPS externe

**Préambule commun : réflexions sur les modalités d'évaluation
et de présentation des deux épreuves d'admissibilité** **32**

Sous-Partie 2.1 Première épreuve d'admissibilité : l'écrit 1

3 Présentation et analyse des attendus de l'épreuve **48**

Section 1 Libellé de l'épreuve 49

Section 2 Enjeux de l'épreuve 49

Section 3 Format de l'épreuve 50

Section 4 Programme de l'épreuve 53

4 Conseils méthodologiques Références revisitées à la norme « académique » de la dissertation **58**

Section 1 L'introduction 59

Section 2 Traitement du sujet 115

Section 3 Conclusion 134

Sous-partie 2.2

Deuxième épreuve d'admissibilité : l'écrit 2

5	Présentation et analyse des attendus de l'épreuve	165
Section 1	Format de l'épreuve	166
Section 2	Forme du libellé	169
Section 3	Fond de l'épreuve	170
6	Conseils méthodologiques Références revisitées à la norme « académique » de la dissertation	176
Section 1	Préambule	176
Section 2	Compréhension du sujet	179
Section 3	Problématisation de la réponse	223
Section 4	Traitement du sujet	251
Section 5	Conclusion du devoir	276

Partie 3

Les épreuves d'admission du CAPEPS externe

Préambule commun aux deux épreuves d'admission	284
---	------------

Sous-Partie 3.1

Première épreuve d'admission : l'oral de mise en situation professionnelle (Oral 1)

7	Préparation à l'épreuve au cours de l'année	287
Section 1	Compréhension de l'épreuve et de la question initiale	288
Section 2	Connaissances à acquérir pour réussir l'épreuve	295
Section 3	Entraînements à la préparation de la réponse à la question et à son exposé	306

8 Organisation méthodologique pendant le temps de préparation de l'épreuve (méthodologie de préparation) 308

Section 1 Extraction et analyse des données contextuelles 309

Section 2 Organisation des brouillons de réponse à la question 311

Section 3 Définition et mise en relation des éléments de la question 314

9 Propositions méthodologiques de réponse à la question posée (méthodologie de présentation) 319

Section 1 Étape n° 1 : Définition et mise en relation des deux éléments de la question 320

Section 2 Étape n° 2 : Élaboration du projet de formation 322

Section 3 Étape n° 3 : Conception de la leçon 323

Section 4 Étape n° 4 : Détail d'une situation d'apprentissage (au moins) 328

Section 5 Étape n° 5 : Ouverture et projection du projet de formation disciplinaire à plus ou moins long terme 331

Section 6 Approche temporelle de l'exposé de réponse à la question 340

10 Approche méthodologique de l'entretien 341

Section 1 Thématiques de questionnement 341

Section 2 Communication orale 344

Sous-Partie 3.2

Deuxième épreuve d'admission : l'oral de spécialité (Oral 2)

11 Préparation à l'épreuve au cours de l'année 346

Section 1 Rappel de l'organisation générale de l'épreuve d'admission n° 2 dans sa globalité 347

Section 2 Compréhension de l'épreuve orale et de la question initiale 348

Section 3 Connaissances à acquérir pour réussir l'épreuve 355

Section 4 Entraînement à l'observation de motricités réelles d'élèves 357

Section 5 Entraînements à la préparation de la réponse à la question et à son exposé 359

12 Organisation méthodologique pendant le temps de préparation de l'épreuve (méthodologie de préparation) 361

Section 1	Étape n° 1 : Diagnostic de la motricité de l'élève	362
Section 2	Étape n° 2 : Analyse de la motricité par la hiérarchisation des comportements observés et la mise en évidence du problème majeur et des mineurs	363
Section 3	Étape 3 : Libellé du projet d'intervention	364
Section 4	Étape 4 : Opérationnalisation du projet d'intervention à court terme par la/les situation(s) d'apprentissage(s)	365
Section 5	Étape 5 : Opérationnalisation du projet d'intervention à moyen et long termes	366

13 Propositions méthodologiques de réponse à la question posée (méthodologie de présentation) 367

Section 1	Étape 1 : Diagnostic de la motricité de l'élève	368
Section 2	Étape 2 : Analyse de la motricité : hiérarchisation des comportements observés et mise en évidence du problème majeur et des mineurs	370
Section 3	Étape 3 : Libellé du projet d'intervention	371
Section 4	Étape 4 : Opérationnalisation du projet d'intervention à court terme par la/les situation(s) d'apprentissage(s)	372
Section 5	Étape 5 : Pistes d'opérationnalisation du projet d'intervention à moyen et long termes	375

14 Approche méthodologique de l'entretien 377

Section 1	À propos de l'identification des comportements observés dans la vidéo	377
Section 2	À propos du projet d'intervention et des situations d'apprentissage	378
Section 3	À propos de l'enseignement de l'activité de spécialité dans différents contextes (que celui du sujet initial)	379
Section 4	À propos de la connaissance du système éducatif et de la réflexion sur le futur métier d'enseignant	380

Bibliographie 381

Préambule

Ce présent ouvrage a pour première vocation d'apporter aux candidats de différents concours de l'enseignement de l'EPS des éléments de méthodologie. Notre statut d'enseignant formateur à l'université et nos expériences en tant que jury de concours, nous permettent d'approcher cette réflexion de ce double point de vue. Ces diverses expériences, nous permettent en outre une compréhension des attentes de chaque concours au gré des évolutions successives. Dans une moindre mesure, cet ouvrage contribuera à un apport de connaissances dans les différentes thématiques des programmes des concours à l'heure de sa rédaction.

La démarche proposée dans cet ouvrage peut se résumer selon une ligne directrice relativement précise. Nous considérons que le concours du CAPEPS externe constitue un point de passage commun au plus grand nombre des candidats de l'ensemble des concours de l'enseignement de l'EPS. Ainsi, nous exposerons, pour chaque épreuve, une démarche méthodologique spécifique au CAPEPS externe, à partir de laquelle nous proposerons une approche comparative des épreuves des concours de l'agrégation interne et externe. Autrement dit, l'enjeu sera d'exposer une méthodologie d'approche des épreuves du CAPEPS comme point de départ et non comme une fin en soi ; pour ensuite susciter, pour le lecteur, l'envie de repérer et identifier les continuités et/ou ruptures vis-à-vis des épreuves de l'agrégation. Par cela, nous pensons dans une certaine mesure participer au guidage d'un candidat ayant obtenu le CAPEPS, dans son engagement dans l'un des deux concours de l'agrégation au regard du travail qu'il aura pu effectuer en amont.

Pour chaque épreuve, nous mobiliserons une trame identique. À partir de l'analyse des attendus de l'épreuve, issus des rapports de jury, nous proposerons une méthodologie permettant de s'engager dans l'épreuve en sachant ce qu'il y a à faire pour répondre aux attentes. S'approprier les attendus de l'épreuve pour un candidat, lui donnera ainsi les moyens de répondre à ses principales attentes.

Suite à cela, nous illustrerons notre démarche en prenant appui sur de réelles copies d'étudiants ou de réels « brouillons » de préparation des épreuves orales, tout en apportant des éléments de correction essentiellement sur le versant méthodologique. Ceux-ci auront vocation, d'une part, à mettre en avant les points positifs dans le travail présenté afin qu'ils puissent constituer des points d'appui pour les candidats et, d'autre part, à apporter des éléments de correction sur les principaux écueils perçus, révélateurs de ce qui est le plus fréquemment recensé au sein de chaque épreuve concernée.

L'ensemble de nos propositions constitue une démarche parmi d'autres et se veut davantage un guide à la préparation au concours mais se doit, pour être totalement efficace, d'être exploitée par les candidats au regard de leurs propres ressources et dans le respect des contenus qu'ils reçoivent dans leurs différents centres de formation. C'est en partie pour cette raison, que les connaissances dispensées dans ce manuel n'auront vocation qu'à être au service des démonstrations recherchées.

Partie

1

Introduction

Présentation synthétique des épreuves

Conseils pour l'organisation du travail
pour la préparation
à un concours

Chapitre 1

Chapitre 2

Présentation générale des concours du CAPEPS et de l'agrégation

Introduction

Nous présenterons ici successivement, de façon synthétique, les trois concours pour lesquels nos propositions méthodologiques pourront s'appliquer. Néanmoins, nous précisons d'ores et déjà que seules les épreuves du CAPEPS externe seront détaillées dans la suite de cet ouvrage. Nous considérons en effet que le CAPEPS représente, pour la très grande majorité des candidats à ces différents concours, un passage obligé¹.

En outre, les épreuves entre ces trois concours sont sensiblement différentes, ce qui permettra aux candidats à l'agrégation interne ou externe de partir de nos propositions méthodologiques pour éventuellement les affiner au regard de la spécificité de chaque épreuve de leur propre concours.

À titre d'illustration, les sujets proposés dans la partie « Écrit 1 » s'inscrivent parfois dans les thématiques des deux autres concours. En écrit 1 comme en écrit 2, la méthodologie présentée est totalement transférable pour la préparation de cet écrit à l'agrégation (externe ou interne). Enfin, concernant la préparation des oraux, de très nombreux conseils d'organisation et de préparation à ces épreuves sont proposés et peuvent ainsi aisément se décliner pour les concours de l'agrégation.

L'enjeu de ce premier chapitre est d'apporter au candidat une vision synthétique de l'organisation générale du concours dans lequel il est engagé. En outre, pour les candidats à l'agrégation, ce premier chapitre présente l'intérêt de leur exposer les principales continuités et ruptures avec le concours du CAPEPS et leur organisation générale.

1. Nous pensons en ce sens à la petite minorité des candidats devenant enseignant en obtenant uniquement l'agrégation externe.

Dans ce cadre, il convient de rappeler, que chaque session de chaque concours est organisée à partir de textes officiels parus au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*. Ce premier chapitre sera rédigé en nous référant à chacun de ces textes. Ces derniers peuvent être des programmes, parus le plus souvent au printemps précédant l'inscription au concours, ou des compléments aux programmes, publiés eux lors de la période d'inscription.

Le programme de chaque concours présente de façon synthétique l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission. L'étude de l'évolution de ces différents programmes nous conduit à observer la permanence d'invariants relatifs à la présentation des épreuves d'admissibilité que sont :

- **Le libellé de l'épreuve** qui comporte en lui-même de nombreuses informations sur la nature de celle-ci et ce qu'elle mobilise comme compétences chez le candidat.
- **L'enjeu de l'épreuve (ou les attendus)** qui précise l'objectif singulier de celle-ci quant aux capacités évaluées. Ces éléments permettent de situer la spécificité méthodologique de l'épreuve au regard des autres composant le concours.
- **Le programme de l'épreuve** qui libelle les éléments de connaissances à maîtriser pour répondre à n'importe quel sujet de l'épreuve.

Par ailleurs, chaque concours peut être présenté par le biais d'un autre document officiel : le rapport de jury. Contrairement au programme qui exprime les attendus pour la session à venir, le rapport de jury expose les éléments saillants relatifs au déroulement des différentes épreuves de la session précédente. Néanmoins, l'ensemble de ces précisions ne préjugent en rien de l'organisation de la session à suivre. C'est pourquoi il convient d'appréhender ces deux sources d'information dans leur complémentarité.

En somme, nous présenterons successivement, pour chaque concours, les éléments relatifs au programme de la session en cours (2018) et ceux inhérents aux rapports de jury des sessions précédentes et particulièrement celle de 2017. En outre, les épreuves du CAPEPS externe ayant évolué récemment nous présenterons également des éléments issus de l'additif au programme de la session 2017, venant apporter de nombreuses précisions sur la nature des modifications. Or, chaque épreuve étant très spécifique, nous réserverons cette analyse à l'entame de partie relative à chaque épreuve. C'est pourquoi dans ce premier chapitre nous nous limiterons à la présentation des différentes épreuves de chaque concours.

Chapitre

1

Présentation synthétique des épreuves

SOMMAIRE

- SECTION 1** Les épreuves du CAPEPS externe
- SECTION 2** Les épreuves de l'agrégation externe
- SECTION 3** Les épreuves de l'agrégation interne

Section 1

LES ÉPREUVES DU CAPEPS EXTERNE

1 Les épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité (Écrit 1) / Coefficient 2 / Durée 4 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).
Enjeu de l'épreuve	L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.
Programme de l'épreuve	<u>Pour la session 2018 :</u> Les enjeux de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours : – Les enseignants d'EPS face à l'évolution des savoirs à enseigner. – Expérimentations pédagogiques, transformations de l'EPS et du sport scolaire. – La scolarisation des pratiques de pleine nature et des pratiques artistiques. – L'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen.
Deuxième épreuve d'admissibilité (Écrit 2) / Coefficient 2 / Durée 4 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré.
Enjeu de l'épreuve	L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage requises pour favoriser les acquisitions des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.
Programme de l'épreuve	<u>Pour la session 2018 :</u> À partir d'une analyse d'un contexte spécifique, proposer, discuter et justifier des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire de tous les élèves. Quatre axes thématiques retenus : Axe 1 : la matrice disciplinaire de l'EPS – Parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE. – Les activités et pratiques physiques supports et moyens de l'EPS : savoirs, performances et compétences en EPS. Axe 2 : l'enseignement – Les savoirs professionnels de l'enseignant : planifier, agir, interagir, différencier, réguler, évaluer. – La prise en compte du corps et des dimensions masculines et féminines dans les APSA comme leviers d'accès à la réussite des élèves. Axe 3 : les apprentissages – Le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informationnel, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS. – L'élève en difficulté en EPS. Axe 4 : questions scolairement vives – EPS et interdisciplinarité. – Les usages du numérique en EPS : intérêt et limites.

2 Les épreuves d'admission

Première épreuve d'admission (Oral 1) : épreuve de mise en situation professionnelle (Coefficient 4) Préparation 3 heures / Entretien : 1 heure	
Déroulé de l'épreuve	Épreuve à partir d'un dossier papier révélant un contexte d'un EPLE singulier et d'une vidéo d'une leçon d'EPS d'une classe de cet établissement. Elle consiste en un exposé de vingt minutes maximum permettant de répondre à la question posée suivi d'un entretien avec les membres du jury.
Attendus de l'épreuve	L'épreuve permet au candidat de démontrer qu'il est capable de « Concevoir un enseignement d'éducation physique et sportive (une leçon d'EPS* en lien avec un projet de formation) pour la réussite des élèves d'une classe au sein d'un EPLE. [*La leçon a comme support une activité physique, sportive ou artistique (APSA) issue de la liste de l'épreuve d'admission n° 1] » (extrait du programme de la session 2 018). Cette épreuve a pour support une liste d'APSA précisée chaque année dans le programme relatif à la session à venir.
Deuxième épreuve d'admission (Oral 2) : Projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique (coefficient 4)	
Attendus de l'épreuve	Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.
Entretien de spécialité Coefficient 2	Épreuve à partir d'images vidéo d'un ou plusieurs élèves dans des situations de « mise en activité ». L'épreuve se déroule au travers d'une préparation d'une heure et d'un entretien avec le jury d'une heure également. Pendant cette durée, le candidat débute par un exposé de sa réponse à la question en ne dépassant pas quinze minutes puis il est questionné par le jury jusqu'à l'heure totale d'entretien.
Pratique physique de spécialité Coefficient 1	Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une APSA qu'il aura choisi lors de son inscription au concours au sein d'une liste et qu'il reconnaîtra comme étant son APSA de « spécialité ». Cette liste d'APSA est réactualisée à chaque session du concours. Les différents programmes exposent les principales modalités d'organisation et d'évaluation pour chaque APSA de la liste.
Pratiques physiques de polyvalence Coefficient 1	Réalisation par le candidat de deux prestations physiques dans une APSA qu'il aura choisies lors de son inscription au concours au sein d'une liste et qu'il reconnaîtra comme étant ses APSA de « polyvalence ». Cette liste d'APSA est réactualisée à chaque session du concours. Les différents programmes exposent les principales modalités d'organisation et d'évaluation pour chaque APSA de la liste. Lors de son inscription le candidat renseigne trois APSA de polyvalence représentant trois champs d'apprentissages (ou compétences propres) distincts et ne pouvant être identique à celui de son APSA de spécialité. Lors de son accueil aux épreuves d'admission, le candidat récupère une feuille de route sur laquelle figurent les deux APSA qui auront été tirées au sort en amont par le jury.

Section 2

LES ÉPREUVES DE L'AGRÉGATION EXTERNE

1 Les épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité (Écrit 1) : Éducation, activités physiques sportives et artistiques, société Coefficient 3 / Durée 6 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation ou commentaire d'un écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques sportives et artistiques : déterminants historiques, anthropologiques, économiques, sociaux et culturels.
Attendus de l'épreuve	À partir d'un sujet en relation avec une problématique liée à la place des APSA dans la société, le candidat développe une réflexion et une argumentation personnelle.
Compétences évaluées	Le candidat possède une « culture avertie ». Il maîtrise des connaissances en sciences sociales, en histoire et épistémologie lui permettant de caractériser l'évolution des courants, théories, discours, pratiques... relatives aux APSA et à l'EPS au cours de la période considérée. Il est capable de mettre en tension différents enjeux liés aux APSA et à l'EPS, et l'évolution de ses enjeux au regard de contextes sociaux, culturels, économiques spécifiques. Il est capable d'une « réflexion englobante » débordant le simple cadre des APSA ou de l'EPS pour prendre en compte des enjeux sociétaux plus génériques.
Programme de l'épreuve	<u>Pour la session 2018 :</u> 1 – Politiques éducatives et réformes disciplinaires. 2 – Les actrices et acteurs de l'éducation physique : trajectoires et influences. 3 – Cultures scientifiques, techniques et formation des enseignants. 4 – Enjeux et usage des sports collectifs dans la construction des savoirs en éducation physique et sportive.
Deuxième épreuve d'admissibilité (Écrit 2) : Éducation physique et sportive et développement de la personne Coefficient 4 / Durée 7 heures	
Libellé de l'épreuve	Dissertation portant sur les aspects biologique, psychologiques et sociologiques des conduites développées en éducation physique et sportive.
Attendus de l'épreuve	À partir d'un sujet en relation avec une problématique actuelle liée à l'enseignement de l'EPS, le candidat s'appuie sur diverses connaissances pour apporter un éclairage sur cette problématique.
Compétences évaluées	Le candidat est capable d'utiliser des connaissances de différents ordres (scientifiques, didactiques, technologiques, institutionnelles) et dans divers champs scientifiques (sciences humaines, sciences de la vie, sciences de l'intervention) pour justifier ses choix relatifs à une problématique liée à l'enseignement de l'EPS. Ces connaissances sont diverses, précises et bien maîtrisées. Elles sont choisies de manière pertinente au regard de l'argumentation développée. Le candidat est capable d'illustrer ses propos à l'aide de propositions concrètes et adaptées, tout en faisant preuve d'une prise de recul vis-à-vis de ces propositions.
Programme de l'épreuve	<u>Pour la session 2018 :</u> 1 – La motricité en éducation physique et sportive : développement des coordinations et acquisition des habiletés motrices. 2 – Exercice physique et construction de soi à l'adolescence. 3 – Énergie, effort et performance dans les apprentissages en éducation physique et sportive. 4 – Connaissances, compétences et cultures.